

INFORMATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

réclamation	: contact@mupras.com
prise en charge	: pec@mupras.com
adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

Nº P19-

058858

72574

 Optique Autres Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2696 Société : Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom :

B AABI Mohamed

Date de naissance :

1942Adresse : Hay AL INARA 1 Bd Techka N°7 caseTél. : 05 22 210 503 Total des frais engagés : 4.505,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. YAKOUTI Abdelkhalak
Ophthalmologiste
1, Bd Mohamed Ben Ahmed
El Abdi, 2ème Etage Bernoussi
Casablanca Tel. 05 22 75 23 23

Date de consultation : 29/04/2021Nom et prénom du malade : B AABI Mohamed Age :

Lien de parenté :

 Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Uveite réfractive + Cataracte

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 11 MAI 2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoriaires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29 04 2020	6		GRATUIT	Dr. YOUSSEF EL ABBADY Ophtalmologiste 1. Bd Mohamed Ben Ahmed El Abdi, 2ème Etage Bernoussi Casablanca - Tél. : 05 22 75 23 23

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	29/04/21	54,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIC KHALFI Ophtalmologue Agrée Cooperative Schabab 1 Boulaq	10 MAI 2021					4500,00 DH

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek

Ophthalmodiagiste

Spécialiste de la chirurgie
et des Maladies des yeux

Cataracte - Glaucome - Strabisme

Voie lacrymales - Angiographie

Laser - Lentilles de Contact...

Ancien Médecin Ophthalmodiagiste à l'Hôpital 20 Aout
Ancien Médecin Ophthalmodiagiste à l'Hôpital Al Mansour

Membre de la Société Française d'Ophthalmodiagie



الدكتور الياقوت عبد الخالق

أخصائي في جراحة وأمراض العيون

جراحة - ضغط العين - المحو

مسالك الدمعية أخيفوكرافيا

الليزر - العدسات اللاصقة

جراحة عيوب البصر

طبيب العيون سابقًا بمستشفى 20 غشت

طبيب العيون بمستشفى المنصور

عضو في الهيئة الفرنسية لاطباء العيون

لا نغير تاريخ الفحص ولا التاريخ الموجود على أوراق التعاضدية

Casablanca le : 29 avril 2021 الدار البيضاء في :

Mr. BAABI Mhamed

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs

Organiques Antireflets, Amincis, Transition

VL :

OD = Plan (- 0.75 à 105°)

OG = Plan (- 0.50 à 65°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP :

ODG = Add : + 3.00

CPA - INHALF -
Ophtalmologiste Agréé
Coopérative El Khedid 1er
N° 13 - Ben Guérir

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek
Ophthalmodiagiste
1, Bd Mohamed Ben Ahmed
El Abdi, 2ème Etage Bernoussi
Casablanca - Tel : 05 22 75 23 23

1، شارع محمد بن أحمد العبدلي - الطابق الثاني - سيدى البرنوسي - الدار البيضاء

1, Bd. Mohamed Ben Ahmed El Abdi - 2^{ème} Etage - Sidi Bernoussi - CASABLANCA

الهاتف : 05 22 75 22 - 05 22 75 23 23

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek

Ophthalmologiste

Spécialiste de la chirurgie
et des Maladies des yeux

Cataracte - Glaucome - Strabisme
Voie lacrymales - Angiographie
Laser - Lentilles de Contact...

Ancien Médecin Ophthalmologiste à l'Hôpital 20 Aout
Ancien Médecin Ophthalmologiste à l'Hôpital Al Mansour
Membre de la Société Française d'Ophthalmologie



للدكتور الياقوت عبد الخالق

أخصائي في جراحة وأمراض العيون

جلالة - ضغط العين - المخول
مسالك الدموع أجيوكرافيا
الليزر - العدسات اللاصقة
جراحة عيوب البصر

طبيب العيون سابقًا مستشفى 20 غشت
طبيب العيون مستشفى المنصور
عضو في الهيئة الفرنسية لاطباء العيون

لا نغير تاريخ الفحص ولا التاريخ الموجود على أوراق التعاضدية

Casablanca le, : 29 avril 2021 الدار البيضاء في :



Mr. BAABI Mhamed

حصة / صنع في/ انتهاء الصلاحية

9N60
09 2020
08 2022

LARMABAK: COLLYRE

1 goutte 3 fois/jour pd 2 mois, les deux yeux



Dr. YAKOUTI Abdellkhalek
Ophthalmologiste
1, Bd Mohamed Ben Ahmed
El Abdi, 2ème Etage Bernoussi
Casablanca - Tel.: 05 22 75 23 23

1، شارع محمد بن أحمد العبدلي - الطابق الثاني - سيدى البرنوسي - الدار البيضاء

1, Bd. Mohamed Ben Ahmed El Abdi - 2^{ème} Etage - Sidi Bernoussi - CASABLANCA

الهاتف : 05 22 75 22 22 - 05 22 75 23 23



Opticien Optometriste

ICE : 001844556000086

FACTURE N° 932

CODE / INPE : 170518084

IF : 20712014

Casablanca le 10 / 05 / 2021

R C : 21012

PATENTE N° : 55802232

Mr : BAABI Mhamed

N° de nomenclature: 407 407 407 407

Docteur: YAKOUTI ABDELKHALEK

DEUX Montures : PLASTIQUES OPTIQUE	1 500 , 00
Verres:ORGANIQUES PHOTO G Anti-reflets +Organiques BLANCS	
VL: ORGANIQUES PHOTO G Anti-reflets	
OD: (- 0 . 75 à 105°)	800 , 00
OG: (- 0 . 50 à 65°)	800 , 00
VP: ORGANIQUES BLANCS	
OD: Addition + 3 . 00	700 , 00
OG: Addition + 3 . 00	700 , 00

total : Payé En espèce 4 500 , 00 DH

ARRETER LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

QUATRE MILLE CINQ CENT DIRHAMS .

OPTIC KHALFI
Opticien Optometriste Agréé
Coopérative Echabab 1er
N° 113 – DEROUA